

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

OBJECTIFS ET DESCRIPTION

Obtenir un diplôme pour faire reconnaître les compétences acquises au cours de son parcours professionnel tel est l'objectif d'une démarche de VAE.

Cette démarche individuelle s'inscrit dans la loi du 17 janvier 2002 qui permet à toute personne salariée, bénévole ou entrepreneur à son compte de valoriser ses compétences par l'obtention d'un diplôme.

L'amendement du 3 mars 2014 complété par la loi du 8 août 2016 permet de plus aux candidats la prise en compte des périodes de stage ainsi que des expériences acquises dans le cadre d'activités syndicales ou de mandats électoraux.

La loi « Marché du travail » du 22/12/2022 rend désormais la VAE accessible à toute personne justifiant d'une **activité en rapport direct avec le contenu de la certification** visée quelle que soit sa durée.

Que ce soit dans le cadre des métiers dits « réglementés » qui exigent aujourd'hui des collaborateurs diplômés, que ce soit dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnel ou encore pour évoluer professionnellement, entreprendre une démarche de VAE amène le candidat à un retour sur son parcours, à une analyse des tâches réalisées et des savoirs acquis particulièrement valorisants même si les résultats restent conditionnés par la décision du jury VAE souverain.

METHODOLOGIE

Un consultant méthodologue référent unique vous accompagne tout au long de cette démarche : du montage du dossier de recevabilité à l'écriture du dossier preuve, du montage du dossier de financement à la préparation de l'entretien avec le jury VAE.

Synchronisé à votre rythme d'écriture il vous permet de finaliser à temps le dossier à remettre au certificateur, d'explicitier votre expérience afin que le jury VAE visualise l'ensemble de vos compétences, connaissances, potentialités et maintient votre motivation tout au long de la démarche car le parcours est long, fastidieux et parfois semé d'embûches.

Disponible pour vous guider, vous conseiller, vous éclairer il vous propose des entretiens individuels en présentiel ou à distance, effectue les relectures de vos écrits et vous apporte tous les outils nécessaires à la réussite de votre projet (référentiels activités, supports d'écriture,...).

LES CLES DE LA REUSSITE

1. La motivation est la première des clés de la réussite car la démarche de VAE exige une grande implication personnelle, du temps et de la ténacité.
2. Le choix de la certification visée doit se faire avec beaucoup de réflexion ainsi que l'étude approfondie du référentiel activité. Effectivement, afin de se donner toutes les chances de réussir, le candidat doit se positionner sur la certification la plus proche de son parcours.
3. Le bénéfice d'un accompagnement réalisé tout au long de la démarche par un consultant méthodologue augmente de 50% les chances de réussite. Le soutien de l'employeur et des proches sont des facteurs également essentiels.

DESCRIPTIF DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DE 24 HEURES

1. ACCOMPAGNEMENT A L'ECRITURE DU DOSSIER PREUVE EN FACE A FACE (16H)

Dès que le certificateur a notifié au bénéficiaire sa recevabilité il construit avec le consultant un calendrier d'écriture et signe un acte d'engagement réciproque. Les échanges se font au fil de l'écriture en fonction du rythme du candidat auquel le consultant se synchronise tout en respectant les délais fixés par le certificateur.

2. RELECTURES DU CONSULTANT (3h)

Pour chacune des unités du diplôme visé le consultant accompagnateur : - Prend connaissance des écrits du candidat accompagné - Vérifie leur adéquation et leur pertinence avec le référentiel de l'unité visée - Les annote et fait si nécessaire des préconisations au candidat pour qu'il approfondisse, reformule, apporte des précisions à la situation décrite - Émet des suggestions au candidat pour qu'il porte à la connaissance du jury VAE des récits d'expérience complémentaires en vue de valider l'unité visée dans son intégralité.

3. FINALISATION DU DOSSIER PREUVE (2h)

Au minimum quinze jours avant la date de remise du dossier preuve au certificateur le consultant finalise avec le candidat le document en veillant à ce que toutes les pièces requises (notification de recevabilité, attestation de dispense,...) soient présentes.

Il veille avec lui à l'organisation et à la cohérence du dossier, à l'ordonnancement des annexes indispensables pour tout dossier VAE pour lesquelles un sommaire est réalisé.

Il lui indique en combien d'exemplaires dupliquer le dossier (sans oublier un exemplaire pour le candidat lui même) l'adresse et la date limite d'envoi.

4. PRÉPARATION A L'ENTRETIEN AVEC LE JURY VAE (3 h)

Cette préparation se réalise en deux temps :

- Un premier entretien qui peut être réalisé bien avant la date effective du jury VAE et au cours duquel le consultant va transmettre au candidat toutes les informations concernant le jury VAE (constitution, déroulement, ...) grâce à un power point. Egalement il lui transmet des indications afin qu'il prépare une présentation orale de lui-même d'une dizaine de minutes environ.
- Lors d'un second entretien, le candidat est mis en situation si possible avec un consultant externe qui portera un regard neuf sur lui ou avec d'autres candidats visant la même certification.